

Bruxelles, le 14 février 2022



## COMMUNIQUE DE PRESSE CGSP RTBF

### Recours de la CGSP RTBF au Conseil d'Etat pour violation du droit à la négociation collective.

La CGSP RTBF, par la voix de ses représentants à la Commission Paritaire de la RTBF\*, a déposé un recours au Conseil d'Etat demandant l'annulation d'une décision du Conseil d'Administration de la RTBF du 17 décembre 2021, portant sur l'application de certaines dispositions\*\* aux contractuels mandataires\*\*\*, prise sans passer par la Commission Paritaire. Formellement, l'acte du Conseil d'Administration attaqué par la CGSP constitue une violation du droit à la négociation collective garanti par l'Article 23 de la Constitution Belge.

Cela signifie tout simplement que la RTBF se passe désormais de la seule instance de négociation existante avec l'ensemble des organisations syndicales CGSP, CSC-Transcom, et SLFP de la RTBF. L'acte illégal posé par le Conseil d'Administration remet en question unilatéralement le dialogue social au sein de l'entreprise, alors qu'il l'avait appelé de ses vœux, avec l'ensemble des Directions générales de la RTBF, en juin 2021, en réponse au dépôt de préavis de grève contre l'extinction du statut en front commun syndical. Statut du personnel, toujours garanti rappelons-le, en principe, par les textes règlementaires de la RTBF, même s'il n'est plus mis en pratique ni assumé depuis 2001.

La CGSP RTBF dénonce avec force cette rupture unilatérale des relations sociales à la RTBF et entend rétablir, par son recours au Conseil d'Etat, ses droits de négociation collective à la RTBF.

Patrick BLOMMAERT,  
Président CGSP IRB RTBF  
[pab@rtbf.be](mailto:pab@rtbf.be) 0477 21 08 67

Bernard GABUS,  
Président CGSP IRW RTBF  
[gru@rtbf.be](mailto:gru@rtbf.be) 0478 92 89 32

Bruno KONINGS,  
Secrétaire politique CGSP IRW RTBF  
[bko@rtbf.be](mailto:bko@rtbf.be) 0475 36 18 05

Brigitte BOLLEKENS,  
Secrétaire politique CGSP IRB RTBF  
[brbo@rtbf.be](mailto:brbo@rtbf.be) 0496 60 11 69

\*Commission Paritaire instituée par Décret du 14 juillet 1997 portant sur le statut de la RTBF.

\*\*Articles de la Coordination des dispositions règlementaires et statutaires de la RTBF.

\*\*\*Mandataires soumis à l'Arrêté royal du 31 août de 2005.